



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Autorisation environnementale unique pour le projet de création  
de liaison routière entre la RD30 et la RD190 :**

**« Pont d'Achères – Boucle de Chanteloup » sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy,  
Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine (78),  
présentée par le conseil départemental des Yvelines sis, 2, place André Mignot 78000 VERSAILLES**

Une enquête publique sur l'autorisation environnementale susvisée, d'une durée de 47 jours est prescrite **du lundi 5 décembre 2022 à 08h30 au vendredi 20 janvier 2023 à 18h00**, sur les communes d'ACHÈRES, CARRIÈRES-SOUS-POISSY, CHANTELOUP-LES-VIGNES, POISSY et TRIEL-SUR-SEINE (78).

Le commissaire enquêteur est M. Henry MYDLARZ, ingénieur conseil, cadre supérieur entreprise de travaux publics (E.R).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

• Sur internet à l'adresse suivante :

**[www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau)**.

• Sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.

• Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

• **<http://liaison-routiere-rd30-rd-190.enquetepublique.net/>**

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

• **[liaison-routiere-rd30-rd-190@enquetepublique.net](mailto:liaison-routiere-rd30-rd-190@enquetepublique.net)**

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Carrières-sous-Poissy – 1 place Blaise Pascal – 78955 Carrières-sous-Poissy, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de Carrières-sous-Poissy.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

## **Achères :**

Le jeudi 15 décembre 2022 de 9h à 12h

Le mardi 17 janvier 2023 de 14h à 17h

## **Carrières-sous-Poissy :**

Le mardi 13 décembre 2022 de 9h à 12h,

Le samedi 14 janvier 2023 de 9h à 12h

Le jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h

## **Chanteloup-les-Vignes :**

Le jeudi 15 décembre 2022 de 14h à 17h

Le mardi 17 janvier 2023 de 9h à 12h

## **Poissy :**

Le jeudi 12 janvier 2023 de 14h à 17h

## **Triel-sur-Seine :**

Le mardi 13 décembre 2022 de 14h à 17h

Le jeudi 19 janvier 2023 de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante **[www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau)** et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées au conseil départemental – Direction des mobilités – sous-direction maîtrise d'ouvrage / UMO2 – courriel : **[enquetepubliqueRD30RD190@yvelines.fr](mailto:enquetepubliqueRD30RD190@yvelines.fr)**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pourra être prise par arrêté préfectoral.